

Quelques adresses et contacts utiles



Rectorat de l'Académie de Versailles

2, Esplanade Grand Siècle
78000 Versailles
Tel : 01.30.83.44.44

Inspection Académique des Hauts de Seine

Inspecteur **d'Académie** : Monsieur **Michellet**
167, avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
Tel : 01.40.97.34.34

CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

Directrice : Madame Blin-Nicolas
101, route de l'empereur
92500 Rueil-Malmaison
Tel. : 01.47.49.43.00 - cio-rueil@ac-versailles.fr

Collège Marcel Pagnol

2, rue Amédée Dufaure
Rueil-Malmaison

Téléphone : 01 47 51 22 67

Guide de Rentrée
2005-2006

Votre enfant est scolarisé au collège Marcel Pagnol

Le Conseil local FCPE du collège Marcel Pagnol

I. Les cycles :

Le collège s'organise autour de 3 cycles :

- Le cycle 1 : cycle de consolidation : CM2 et 6^{ème}
- Le cycle 2 : cycle central : 5^{ème} et 4^{ème}
- Le cycle 3 : cycle d'orientation : 3^{ème} et 2^{nde}

II. Le collège

Le collège sera normalement composé de 24 classes :

- 6 classes de 6^{ème}
 - 6 classes de 5^{ème}
 - 6 classes de 4^{ème}
 - 5 classes de 3^{ème}
- Pour la rentrée 2005 – 2006**
- 630 élèves environ sont attendus

III. L'administration

- Principal : Mr Hermann
- Principal adjoint : Mr Perrot
- Conseillère d'éducation : Mme Levoye
- Conseillère d'orientation : Mme Gérard
- Gestionnaire : Mme Delas
- Secrétariat : En cours d'affectation
- Médecin scolaire : Mme Cohen
- Infirmière scolaire : Mme Jouret
- Assistante sociale : Mme Canonici (Gustave Eiffel)
- Documentaliste : (En cours d'affectation)

**Présidente : Laurence CLUZEL 01.47.32.22.43
06.78.46.21.97**

Vice Présidente : Nadia KERBOUA 01.47.08.41.20

Trésorier : Samuel MAILLOT 01.47.14.16.53

La FCPE organise à chaque rentrée scolaire, en présence du Principal de collège et de son adjoint, une réunion d'information. Elle devrait avoir lieu entre le lundi 19 septembre 2005 à 20 heures 30 au collège Marcel Pagnol.

Cette réunion sert à faire le point sur la rentrée scolaire et à répondre à vos différentes questions.

Ensuite, viendra la préparation :

- des élections au Conseil d'administration
- des listes de parents délégués dans les différents conseils de classe

Nous avons besoin de votre participation !

Si vous souhaitez être parent délégué dans la classe de votre enfant ou dans une autre classe (1 Conseil de Classe par trimestre), n'hésitez pas et faites vous connaître le plus tôt possible et soyez présent lors de notre réunion d'information.

La FCPE Marcel Pagnol organise des réunions ouvertes à tous les parents. Nous évoquons la vie au sein du collège (vie scolaire, gestion de problèmes éventuels, comptes-rendus des conseils de classes, des Conseils d'Administration, débats divers, ...) ces réunions sont un moment privilégié **d'échanges entre parents.**

La **FCPE** est la première fédération de Parents d'élèves du département.

Elle défend, entre autres, les valeurs suivantes :

- la laïcité toujours aussi nécessaire,
- la gratuité de l'enseignement public,
- l'égalité des chances (soutien aux élèves en difficulté).

Elle siège aux :

- conseils d'administration du collège,
- conseils de classe,
- conseils de discipline,
- commission d'hygiène et sécurité,
- commission permanente,
- commission d'appel,
- aux instances FCPE de la ville, **du département, de la Région**

Grâce au dynamisme de ses membres, la FCPE de **'union locale FCPE de Rueil-Malmaison** est représentée aux :

- commissions de menus,
- conseil de gestion, **??**
- membre du Comité de Pilotage de l'école des Familles,
- membre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Vous pourrez vous informer grâce :

- à l'accueil des parents à la rentrée,
- aux réunions ouvertes à tous,
- Internet <http://ul.fcpe.rueil.free.fr>

**Vous voulez comprendre et/ou participer à la vie du collège,
voir votre enfant s'épanouir et réussir ...**

SOUTENEZ LA FCPE

« Vos idées feront école »

La **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques** est la plus représentative des associations de parents d'élèves. Elle revendique, pour tous les enfants et les jeunes, un service public d'éducation, gratuit et laïque, qui les conduise, selon leurs vœux, à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle. Elle exige que la priorité politique pour l'enfance et la jeunesse se concrétise dans les budgets de l'Etat et des collectivités locales au profit du service public laïque d'éducation et des activités périscolaires : culturelles, sociales, sportives.

IV. Le Foyer Socio-éducatif

Le paiement de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre du **FSE n'est pas obligatoire**, mais il permet de financer des activités sous formes de clubs :

- atelier micro-fusées
- atelier citoyenneté
- achat de livres et de CD Rom pour le CDI, abonnement à des revues

Le FSE apporte une aide financière aux voyages et aux sorties.

V. Demi-pension

Les repas sont préparés par la cuisine centrale des collèges, installée au collège des Martinets.

Des parents assistent aux commissions des menus et conseil de gestion.

Le règlement s'effectue par trimestre.

VI. L'U.N.S.S.

L'Union Nationale du Sport Scolaire est une fédération multisports ouverte à tous les jeunes collégiens scolarisés. Au collège Marcel Pagnol, il est possible de pratiquer plusieurs disciplines.

Les élèves sont encadrés par les professeurs d'Education Physique et Sportive du collège, Ils sont sollicités pour participer à diverses compétitions.

VII. Les options

Lors de sa scolarité, votre enfant devra choisir 1 option obligatoire : Langue Vivante 2 en classe de 4^{ème} et des options facultatives (ex : latin à partir de la 5^{ème}, grec ou nouvelle technologie appliquée (NTA), découvertes professionnelles pour les classes de 3^{ème} + 3heures).

LV1 : Langue vivante 1

LV2 : Langue vivante 2

	LV1	LV2	Options facultatives
6 ^{ème}	Anglais Allemand		Anglais + Classe bilingue Anglais-Allemand
5 ^{ème}	Anglais Allemand		Latin
4 ^{ème}	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol	Latin Grec Latin et Grec NTA Classe Européenne Anglais Classe Européenne Allemand
3 ^{ème}	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol	Idem ci dessus sauf NTA et + « découverte professionnelle »

A savoir :

- L'Anglais LV2 est obligatoire pour les LV1 Allemand
- Si vous prenez le Latin en 5^{ème}, il est obligatoire pour au moins 3 ans, si vous prenez le Grec en 4^{ème}, il est obligatoire pour au moins 2ans
- 1 classe bi langue en 6^{ème} (pris sur dossier) et 2 classes Européennes en 4^{ème} et 3^{ème} (pris sur test en 5^{ème}). Les élèves de la classe bilingue sont de préférence orientés vers la classe européenne allemand

VIII. Que faire quand ... ?

- **Votre enfant est malade :** Téléphonnez à la conseillère principale d'éducation, Madame Levoe.
- **Prise de rendez-vous avec la Principale ou la Principale adjointe :** Téléphonnez au secrétariat.

- **Vous souhaitez rencontrer un professeur :** Demandez un rendez-vous par écrit sur le carnet de correspondance.
- **Un problème se pose dans la classe :** Téléphonnez à l'un des parents délégués de la classe (ses coordonnées seront dans le carnet de correspondance) et contactez aussi le professeur principal de la classe.
- **Vous souhaitez bénéficier d'une bourse de collège :** Vous devrez retirer un dossier au secrétariat du collège. Date de retrait des dossiers au mois de septembre de la rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2004/2005, le dossier est à remettre avant début octobre 2004.
- **Vous souhaitez demander une aide sur fonds sociaux :**
Le fonds social collégien est destiné à répondre à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.
Le fonds social pour les cantines est destiné à faciliter l'accès à la restauration scolaire. Les élèves peuvent recevoir une aide leur permettant de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de restauration. Pour pouvoir bénéficier d'une aide sur les fonds sociaux, vous devrez retirer un dossier au secrétariat de l'établissement.

IX. Conseil d'administration

Il est présidé par le chef d'établissement et se compose de 24 membres :

- Professeurs – personnel administratif
- Représentants des collectivités territoriales
- 6 parents d'élèves **élus**
- 2 élèves délégués **élus**

X. Conseil de classe

Il se réunit chaque trimestre. Il est dirigé soit par le chef d'établissement, soit par son adjointe. Le Professeur Principal est le coordinateur de l'équipe pédagogique. **2 représentants des parents siègent à ces conseils de classes, n'hésitez pas à les contacter .**

1^{er} trimestre : Bilan de la classe, repérage des difficultés et comment y remédier

2^{ème} trimestre : Analyse des progrès ou des faiblesses de chaque élève

3^{ème} trimestre : Décision de passage, redoublement, orientations